



maloc
Location Collaborateur

GUIDE DU PROGRAMME DE LOCATION AIRBUS

 Mercedes-Benz



SOMMAIRE

Le concept.....	P3
Roulez tranquille	P4
5 bonnes raisons de choisir Maloc.....	P5
Les nouveautés	P6
Comment faire ?.....	P7
Assurance	P8
Livraison.....	P9
Restitution.....	P11
Assistance.....	P12
Mercedes me connect.....	P13

Livret
« Restitution »
page 15



Le concept en quelques mots...

MaLoc est un programme de location de véhicules neufs à tarifs préférentiels proposés aux collaborateurs Airbus en France s'ils sont en contrat à durée indéterminée, avec une ancienneté d'au moins 6 mois.

Avec **MaLoc**, les bénéficiaires peuvent louer un véhicule pour leur usage privé.

Aujourd'hui, de nombreux collaborateurs Airbus bénéficient déjà de cette offre développée en fonction de leurs besoins et de leurs exigences. Vous voulez aussi y adhérer ?

... SUIVEZ LE GUIDE



roulez
tranquille

Vous aimeriez
rouler au volant
d'une voiture neuve
et prestigieuse ?

Le programme MaLoc
a été pensé pour vous.

Vraiment.

La preuve par cinq

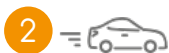
Ne plus vous occuper
de son entretien ?

Ne pas avoir
le souci
d'une panne ?



1 Offrez-vous de la tranquillité

Le véhicule est sous garantie constructeur pendant la durée de vie de la location, l'assistance et le dépannage sont inclus.



2 Roulez dans une voiture neuve tous les ans

Vous choisissez votre véhicule dans une liste prédéfinie. Chaque véhicule répond aux dernières normes environnementales.



3 Pas de souci de reprise ou de vente du véhicule

Une fois la location terminée, vous rendez votre voiture. Vous êtes libre d'en choisir une autre sans avoir à vous soucier de revendre la vôtre ou de négocier une reprise.



4 Aucun apport à prévoir

Lors de la signature de votre premier contrat de location, il vous sera simplement demandé de faire un chèque de dépôt de garantie (restitué 2 mois après la sortie du programme).

Vous n'aurez donc pas à toucher à votre épargne ni à contracter un crédit pour rouler dans une voiture neuve.



5 Pas d'imprévu financier

Les loyers sont fixes. Vous savez donc chaque mois combien vous coûte votre véhicule (Pour les livraisons 2017* : pas d'entretien jusqu'au 25 000 km du véhicule pour MB ou 20 000 km pour smart).

* Restitution en 2018.

Évolution de l'offre AIRBUS*

Pour les livraisons 2017**, les modalités de votre contrat évoluent. Vous allez bénéficier de changements avantageux dont voici le détail.



* sur les véhicules MB. ** Restitution en 2018.

Comment faire ?

- 1 **Rendez-vous sur l'intranet** pour connaître les modalités et dates de réservation.
- 2 **Effectuez votre demande de réservation sur l'intranet via le formulaire en ligne***.
En quelques clics, le tour est joué.
- 3 **Pour les renouvelants**: envoyez une attestation de votre employeur (datant de moins de 3 mois avec mentions obligatoires) avec le questionnaire d'étude, soit par mail à pc.airbus@daimler.com, soit à l'adresse suivante : MBFS - Financement Collaborateurs 7, avenue Nicéphore Niépce - 78180 Montigny-le-Bretonneux
- 4 **Après étude et si validation de votre dossier**, vous recevrez un mail de confirmation vous permettant d'éditer votre contrat. Il ne vous restera plus qu'à retourner votre dossier complet à l'adresse suivante : MBFS - Financement Collaborateurs 7, avenue Nicéphore Niépce - 78180 Montigny-le-Bretonneux

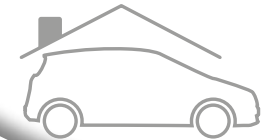
LES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT SONT :

- ✓ Copie du permis de conduire
- ✓ Copie de la carte d'identité
- ✓ R.I.B au nom du collaborateur
- ✓ Un chèque de dépôt de garantie de 305 € au nom du collaborateur libellé à l'ordre de MBFS (si nouveau locataire).



ATTENTION
si le dossier n'est pas complet, la livraison du véhicule ne sera pas possible.

* Sous réserve de disponibilité du véhicule.



Elle doit comprendre les garanties obligatoires référencées ci-dessous :

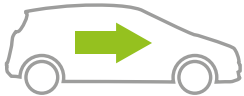
- ✓ assurance tout risque
- ✓ valeur à neuf du véhicule garantie



ATTENTION

L'attestation d'assurance à votre nom est à présenter le jour de la livraison du véhicule.

livraison



Vous êtes contacté directement par le site (prédéfini selon l'entité de rattachement) qui fixe avec vous la date de livraison de votre véhicule.

Vous devez obligatoirement présenter une attestation d'assurance à votre nom, votre pièce d'identité et votre exemplaire du contrat de location lors de la livraison du véhicule.

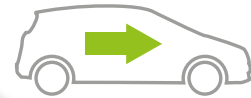
Les éléments suivants vous sont remis le jour de la livraison :

- ✓ Carte grise originale,
- ✓ Clé principale et un double de clé,
- ✓ Carte SD du Garmin MAP PILOT si le véhicule en est équipé,
- ✓ Tirefit pour les véhicules non équipés de roue de secours,
- ✓ Carnet d'entretien (si non électronique),
- ✓ Certificat de conformité (C.O.C),
- ✓ Lot de bord complet (triangle, trousse à pharmacie, trousse à outils),
- ✓ Pochette de documents du véhicule.



ATTENTION : Une fois sorti du site, aucune réclamation sur des non-conformités (accessoires ou éléments manquants, dégradations, etc) ne pourra être prise en compte.

livraison



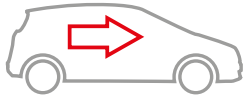
Vous êtes invité à :

- ✓ bien faire le tour du véhicule,
- ✓ signer le Procès Verbal de Livraison.
Ce document vous permet de notifier tout élément manquant ou anomalie pour prise en compte lors de la restitution.



ATTENTION

Un véhicule de location ne peut pas être utilisé dans le cadre d'une activité professionnelle ou dans le cadre de la conduite accompagnée.



POUR UNE RESTITUTION SEREINE :

la meilleure façon de garder l'esprit libre.

Avant la fin de votre contrat, vous serez contacté pour convenir d'un rendez-vous en vue de la restitution du véhicule.

La restitution aura lieu sur le site (prédéfini selon l'entité de rattachement) et fera l'objet d'un relevé exhaustif des dommages éventuels et éléments manquants (constat d'avarie).

Vous êtes invité à :

- ✓ Signer le procès verbal de restitution.
- ✓ Signer le constat d'avaries chiffré par l'expert.

Roulez en toute quiétude,
l'assistance est là pour vous
en cas de besoin.

maloc
Location Collaborateur

assistance



Assistance Mobilo pour Mercedes-Benz et smart road assistance pour smart

Dans quelles situations :

accidents, pannes techniques, petites mésaventures,
actes de vandalisme...

Inclus dans l'Assistance* :

- Dépannage, aide au démarrage et petites réparations sur le lieu de la panne
- Véhicule de remplacement
- Avion/train
- Rapatriement du véhicule
- Remorquage
- Hébergement/hôtel
- Taxi, transports publics de proximité, autre solution de mobilité
- Assistance organisationnelle

* Sous conditions.

Assistance Mobilo

Pour plus d'informations :
www.mercedes-Benz.fr



En cas de problème, vous appelez
le numéro gratuit 00800 1 777 7777

smart road assistance

Pour plus d'informations :
www.smart.com



En cas de problème, vous appelez
le numéro gratuit 00800 2 777 7777



Créez votre compte me connect sur le site

<https://me.secure.mercedes-benz.com>

et bénéficiez des services suivants :

- ➔ **Système d'appel d'urgence Mercedes-Benz**
Une assistance aux clients en danger plus efficace et plus rapide.
- ➔ **Assistance en cas d'accident**
En cas d'accident, Mercedes-Benz s'occupe de tout sans que le client ne quitte son véhicule sauf en cas de feu.
- ➔ **Assistance en cas de panne**
Une parfaite prise en charge des imprévus.

D'autres services sont proposés en fonction des options de votre véhicule.



restitution

LES CLÉS D'UNE RESTITUTION RÉUSSIE

Afin de restituer votre véhicule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir :

- Procéder au nettoyage intérieur et extérieur.



- Veiller au parfait état de fonctionnement (aucun voyant allumé).



- Vous assurer que la quantité de carburant est suffisante (le voyant de réserve doit être éteint).



IMPORTANT

En cas d'accident entraînant des réparations, vous devez procéder avant la restitution aux réparations nécessaires.



Évaluation mode d'emploi



CONTRÔLE EXTÉRIEUR

L'évaluation commence par une mise en route du véhicule et un relevé du kilométrage. Elle est généralement effectuée selon l'ordre indiqué ci-dessous :

Porte avant gauche, roue avant gauche, avant du véhicule, roue avant droite, porte avant droite, latéral droit, roue arrière droite, arrière du véhicule, roue arrière gauche, latéral gauche.

LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Voici les données d'identification du véhicule qui seront contrôlées au cours du relevé de dommage :

- Modèle
- Finition
- N° d'Immatriculation
- Numéro de série (plaque constructeur) : 8 derniers caractères
- Frappe à froid
- Kilométrage (vérifié au démarrage du véhicule)
- Couleur (vérification de la conformité avec la plaque du constructeur)

N.B. : Le rapport d'évaluation est rédigé sur un constat d'avaries. Le calcul est effectué manuellement, en présence du collaborateur, selon le barème en vigueur (disponible sous « l'intranet »).

CONTRÔLE INTÉRIEUR

L'intérieur doit être propre et ne présenter aucun élément abîmé, brûlé, éraflé, déchiré, perforé, usé, déformé, cassé, avec un dysfonctionnement ou manquant (ex : GPS, radio, etc).





Valorisation

Compensation financière en fonction de l'impact sur la dépréciation du véhicule.

Dépréciation

Estimation de la valeur qui minore le prix du véhicule lors de sa revente.



CARROSSERIE / PEINTURE

Le contrôle de la carrosserie porte sur les points suivants :

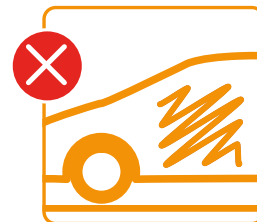
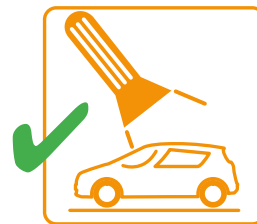
la présence de toutes les pièces, leur bon fonctionnement, leur conformité et leur état. Tous les éléments sont vérifiés en lumière rasante pour identifier les défauts éventuels (enfoncements, éclats, malfaçons, rayures, etc.), y compris les défauts mineurs.

Si le défaut demeure visible lors d'un examen sous un angle de 45°, à 1 mètre, il fera l'objet d'une valorisation.

La capote fera également l'objet d'un contrôle.

Les éléments faisant l'objet d'une valorisation :

- Les rayures non superficielles.
- Les éclats de peinture multiples, éclats supérieurs à 2 mm de diamètre.
- Les enfoncements.
- Les malfaçons. Elles feront l'objet d'une demande d'historique du véhicule afin de connaître la nature des réparations effectuées et la qualification du réparateur (réseau ou hors réseau du constructeur).



ROUES

Pneumatiques

Le contrôle des pneumatiques porte sur les points suivants :

- Marque (référéncée par le constructeur).
- Conformité (dimensions, caractéristiques, identiques sur un même essieu).
- État (déformations, coupures, hernies, arrachements de matières, frottements, crevaisons).
- Usure du pneu (profondeur des sculptures minimum : 4 mm fond de gorge).
- Usure anormale de la bande de roulement ou des flancs.

Les éléments faisant l'objet d'une valorisation :

- Les points de contrôle non conformes (détaillés ci-contre).
- En cas de choc : contrôle de la géométrie des trains roulants.
- Les pneumatiques tout-terrain, 4 saisons, d'hiver, cloutés, et rechapés pour leur remplacement.



Astuce

Pensez à vérifier régulièrement la pression de vos pneus afin d'en limiter l'usure.

ROUES

Jantes

Le contrôle des jantes porte sur les points suivants :

- En cas de choc et/ou de déformation : remplacement de l'élément et contrôle de la géométrie des trains roulants.
- Rayures sans arrachement de matière : peinture de l'élément.
- Rayures avec arrachement de matière < 3 mm de profondeur et 40 mm de longueur : réparation de l'élément (forfait).
- Rayures avec arrachement de matière > 3 mm de profondeur ou 40 mm de longueur : remplacement de l'élément.



*Rayure < 1 mm de profondeur :
Forfait réparation.
Si > 1 mm de profondeur :
Remplacement de l'élément.*



Arrachement de matière sur le bord de jante < 3 mm de profondeur et 40 mm de longueur : valorisation d'un forfait réparation.



Arrachement de matière d'une profondeur > à 3 mm de profondeur sur le voile de jante : remplacement de l'élément.



Déformation de la jante : pas de réparation possible. Remplacement de l'élément.



Arrachement de matière < 3 mm de profondeur et 40 mm de longueur : valorisation d'un forfait réparation.

VITRAGES ET OPTIQUES

Le contrôle des vitrages et éclairages porte sur les points suivants :

- Présence et bon état des éléments (pièces d'origine ou remplacement conforme à la monte d'origine, absence d'éclats).
- Pare-brise conforme à la monte d'origine.
- Toit ouvrant.

Les éléments faisant l'objet d'une valorisation :

- Eclats ou impacts dont les dimensions sont supérieures à 2 mm et en dehors du champ de vision : réparation. Un maximum de 2 réparations sera accepté sur le pare-brise.
- Au-delà de 3 réparations sur le pare-brise : remplacement.
- Pour tout éclat dans le champ de vision ou dont les dimensions sont supérieures à 1 pièce de 1 euro : remplacement.
- Pare-brise présentant des réparations de mauvaise qualité : remplacement.

- Pièces non conformes à la monte d'origine : remplacement.
- Éléments plastiques (feux, dignotants, répétiteurs d'ailes...) rayés, fissurés, déformés ou cassés : remplacement.
- Fixations de phares cassées : remplacement de l'élément.



Astuce

La plupart des assurances prennent en charge le remplacement annuel d'un pare-brise. Pensez à vous renseigner et, le cas échéant, à le faire changer avant la restitution si nécessaire car aucune facture de réparation ne pourra vous être fournie après restitution.

MÉCANIQUE

Le contrôle de la mécanique du véhicule se limite au démarrage du moteur. Le contrôle visuel de la mécanique porte sur les points suivants :

- Toute fuite de liquide.
- Bruit anormal ou dysfonctionnement moteur.
- Choc visible sur le soubassement du véhicule.
- Pièces non-conformes.
- Contrôle de l'Assyst.



A NOTER

Le jour de la restitution, assurez-vous que les éléments suivants (fournis à la livraison) sont bien (toujours) présents :

- ✓ Carte grise originale,
- ✓ Clé principale et un double de clé,
- ✓ Carte SD du Garmin MAP PILOT si le véhicule en est équipé,
- ✓ Tirefit pour les véhicules non équipés de roue de secours,
- ✓ Carnet d'entretien (si non électronique),
- ✓ Certificat de conformité (C.O.C),
- ✓ Lot de bord complet (triangle, trousse à pharmacie, trousse à outils),
- ✓ Pochette de documents du véhicule.

ATTENTION

En cas de contestation des frais de remise en état facturés, vous pouvez demander une expertise à vos frais après restitution dans un délai de 8 jours. Le loueur devra en être informé par lettre A.R.



N.B. Si vous avez effectué des réparations ou interventions sur le véhicule, il vous sera demandé de présenter des factures attestant qu'elles ont été réalisées selon les normes du constructeur. Les pièces de rechanges devront nécessairement avoir été fournies par le réseau concerné.

Pourquoi ce programme est fait pour vous

- ✓ Véhicule neuf tous les ans
- ✓ Différents véhicules proposés
- ✓ Budget mensuel fixe
- ✓ Véhicule répondant aux dernières normes environnementales
- ✓ Démarche administrative minimisée
- ✓ Entretien, assistance et franchise sur les frais de dépréciation inclus



Pour toutes questions sur le process de réservation
et sur le contrat de location :
pc.airbus@daimler.com